
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 31 octobre 1967. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, vice-président, et de M. Lachèvre, secrétaire.* — *Au cours d'une première séance, M. Armengaud, rapporteur spécial, a présenté à la commission son rapport sur le budget des rapatriés. Ce budget présente une réduction très importante, de 68 % d'une année sur l'autre. La disparition progressive des services spécialisés des Rapatriés se traduit dans ce budget par une série de mesures de transfert et de suppressions de crédits. Les transferts sont effectués au bénéfice des Ministères des Affaires sociales, de l'Agriculture, de l'Economie et des Finances.*

Après avoir analysé les crédits, le rapporteur a procédé à l'exposé de plusieurs problèmes :

Concernant l'application de la loi du 26 décembre 1961, il a fait le point de la protection juridique des rapatriés, des mesures de reclassement et de l'indemnisation ; il a enfin indiqué à la commission quelle était la situation des Français rapatriés ou en puissance de rapatriement, selon leur pays de résidence.

M. Carous, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur les Affaires économiques concernant les chapitres des Services financiers, relatifs aux interventions publiques dans le domaine économique.

Concernant la subvention à l'Institut national de la consommation, M. Pellenc, rapporteur général, a suggéré l'adoption d'un amendement de suppression des crédits, dans l'attente de précisions complémentaires quant au rôle de cet organisme. Le rapporteur a ensuite analysé les crédits du chapitre 44-80 (Encouragement aux recherches dans le domaine commercial), du chapitre 44-81 (Aide aux organisations de consommateurs), du chapitre 44-82 (Assistance technique au commerce et enseignement commercial), du chapitre 44-83 (Subvention à la Fondation pour le développement de l'enseignement de la gestion des entreprises). Sur ce dernier chapitre sont intervenus MM. Coudé du Foresto, Marcel Martin et Pellenc, rapporteur général; à l'issue de ce débat, le principe d'un amendement de suppression des crédits destiné à obtenir de plus amples renseignements a été retenu.

Le rapporteur spécial a ensuite fait le point des mesures favorisant l'expansion économique extérieure mise en œuvre par le chapitre 42-80 (Participation de la France à diverses expositions internationales), le chapitre 44-84 (Subvention pour l'expansion économique à l'étranger), le chapitre 44-85 (Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers), le chapitre 44-87 (Subvention à l'Institut international des classes moyennes) et le chapitre 44-88 concernant la coopération technique.

M. Fosset, rapporteur spécial, a présenté à la commission son rapport sur les crédits de la Coopération. Pour 1968, le projet de budget présente les caractéristiques suivantes: c'est un budget de reconduction, l'effort consenti en faveur de la gestion étant fourni aux dépens de l'équipement. On note une substitution progressive du Fonds européen de Développement au Fonds d'Aide et de Coopération. Le rapporteur a souligné que la réduction du budget de la Coopération appellerait de nouveaux choix et devrait conduire à repenser la politique d'assistance technique en personnel, ainsi qu'à revoir la priorité donnée jusqu'ici par le Fonds d'Aide et de Coopération au développement du secteur agricole. Il apparaît que la production agricole ne pourra favoriser la croissance économique que dans la mesure où elle alimentera un secteur industriel qui reste à créer.

Procédant à l'analyse détaillée des crédits, le rapporteur spécial a précisé que les crédits réservés aux dépenses des services sont, pour 1968, en progression de 4 %. Les dotations pour l'aide et la coopération sont stables. Le rapporteur a ensuite mis l'accent sur :

— l'utilisation des militaires du contingent servant au titre de la Coopération. Le coût annuel de ces militaires est très inférieur à celui des agents civils de coopération, qu'ils appartiennent ou non à la fonction publique ;

— l'activité des Volontaires du Progrès, recrutés principalement en milieu rural et qui ont pour mission l'animation des campagnes et le développement de diverses formes d'actions collectives.

Au titre des dépenses en capital, le rapporteur spécial a particulièrement souligné les crédits destinés à la construction de bureaux et de logements pour les missions permanentes d'aide et de coopération, ainsi que ceux qui sont destinés à la construction et à l'équipement de centres culturels. En conclusion, il a souligné que les subventions au Fonds d'Aide et de Coopération, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, ont atteint pour 1968 un niveau en deçà duquel toute politique nationale de coopération risque de perdre une grande partie de son sens.

Après l'exposé du rapporteur, sont intervenus notamment MM. Edouard Bonnefous, Armengaud, Coudé du Foresto et Courrière.

Au cours d'une seconde séance, la commission a examiné les dépenses militaires. M. Coudé du Foresto a présenté, au nom de M. Maroselli, rapporteur spécial, empêché, l'exposé sur l'ensemble de ces dépenses et le rapport sur les dépenses en capital.

Après avoir analysé les problèmes et les perspectives des forces armées françaises, le rapporteur a analysé les crédits qui approchent les 25 milliards de francs, en augmentation de 6,12 %. Au contraire, les autorisations de programme du titre V n'augmentent que de 3,78 %. En fait, les dotations du titre V progressent moins que ne l'aurait exigé l'application du second plan à long terme. Ceci entraîne des retards dans l'équipement en armements conventionnels, puisque la force nucléaire stratégique est prioritaire.

La part des dépenses militaires représente 20 % des dépenses budgétaires et 4,34 % du produit national brut. La part des dépenses d'équipement grandit par rapport à celle

des dépenses ordinaires. La section Forces terrestres, qui avait subi une très forte réduction après 1962, bénéficie d'une légère accentuation de ses dotations. Les dépenses pour la force nucléaire stratégique ne changent guère en 1968. Elles représenteront 26,7 % de l'ensemble des crédits militaires.

Analysant les dépenses en capital, le rapporteur a indiqué que celles intéressant l'atome, les engins, les matériels aéronautiques et les sous-marins atomiques dépassent les prévisions, alors qu'une importante insuffisance affecte les forces terrestres. L'exécution de la loi-programme est donc remise en cause.

Le rapporteur a ensuite examiné les dotations des différentes sections, ainsi que les articles 39, 70 et 76 du projet de loi de finances.

Un débat s'est ensuite instauré dans lequel sont intervenus MM. Lachèvre, Courrière, Armengaud, Marcel Pellenc, rapporteur général et Colin.

M. Schleiter, rapporteur spécial, a ensuite examiné les dépenses ordinaires des Armées, qui représentent environ 48 % du budget. Leur progression est inférieure à celle des dépenses civiles (5,87 % contre 10,10 %). On constate une déflation des dépenses de personnel et un accroissement de celles de fonctionnement et d'entretien des matériels. La gestion du Centre d'essai du Pacifique figure désormais au titre III.

Les réductions d'effectifs seront sensiblement plus marquantes en 1968 qu'en 1967, portant sur 6.895 hommes ; les effectifs budgétaires atteindront ainsi 575.368 hommes. La diminution depuis 1962 a été de 40 %. La durée du service militaire devrait être abrégée d'ici un à deux ans, lorsque le nombre des engagements sera suffisant.

Le rapporteur a ensuite analysé les améliorations souhaitables de la condition militaire. Il a rappelé que le Gouvernement a pris l'engagement de faire un effort pour revaloriser les soldes des sous-officiers. Divers projets de lois sont en instance. Ils intéressent diverses catégories de personnels. Examinant la perspective d'une réduction de la durée du service militaire, le rapporteur a indiqué qu'elle posera des problèmes aux Forces terrestres, pour lesquelles le nombre des engagements et rengagements est insuffisant.

Un effort financier sera poursuivi pour améliorer les conditions de vie de la troupe. La formation et l'entraînement des réserves ne reçoivent pas assez de crédits.

Le rapporteur a ensuite examiné l'entretien des matériels et des immeubles, les approvisionnements et le transfert hors de France des bases de l'O. T. A. N. La base de Mers-el-Kébir doit

être évacuée dans le courant de 1968 par anticipation. Seul l'aérodrome de Bou-Sfer restera occupé jusqu'en 1977, comme il était prévu.

Le rapporteur a indiqué que les dépenses de fonctionnement relatives à la constitution de la force nucléaire passent d'environ 316 millions de francs en 1967 à 512 millions en 1968, compte tenu du transfert au titre III de dépenses financées précédemment par le titre V.

Le rapporteur a examiné les crédits des différentes sections, ainsi que l'article 38 du projet de loi de finances.

MM. Coudé du Foresto et Courrière sont intervenus à propos de l'évacuation de Mers-el-Kébir. M. Colin a évoqué le cas des jeunes gens faisant leur service militaire au titre de la coopération. M. Armengaud a traité des activités des appelés pendant leur présence sous les drapeaux.

M. Courrière, rapporteur spécial, a examiné le budget annexe du service des essences. Une sensible diminution des recettes est prévue en 1968 et une nette augmentation des subventions. Malgré l'évacuation de Mers-el-Kébir, le chiffre d'affaires du service variera peu. Le rapporteur a ensuite examiné les recettes et dépenses d'exploitation. Le prix de cession des carburants est en légère augmentation. Les études et les recherches portent sur les matériels nouveaux de distribution et de transport et la définition des carburants et des ingrédients.

M. Colin, rapporteur spécial, a présenté le budget annexe du service des poudres, qui prévoit une légère augmentation d'activité. Cependant, la progression des recettes sera plus faible qu'en 1968 car si elle est assez forte pour l'exploitation, on prévoit une réduction très nette pour les opérations de premier établissement. Les fabrications à usage militaire doivent atteindre 56,9 % du chiffre d'affaires en 1968 contre 54,6 % en 1967. Le fait le plus marquant est la part réduite de la fabrication des produits de monopole. Les études et recherches concernent essentiellement les propulseurs d'engins. En conclusion, le rapporteur a indiqué que le monopole dont jouit le service pour la fabrication et la vente des poudres à usage civil est en contradiction avec le traité de Rome, ce qui pose un problème essentiel de structure.